

Amandine Langevin

2^{ème}
édition
illustrée

DIVORCE, SÉPARATION

Comment accompagner
l'enfant ?



PSYCHO
poches

SÉPARATION, DIVORCE : *Comment accompagner l'enfant ?*

Amandine Langevin

Conception couverture et maquette intérieure : Freepik/Marie Dortier

Pictogrammes : Freepik

ISBN : 978-2-35644-413-4

Tous droits réservés - Enrick B. Editions, 2019, Paris

www.enrickb-editions.com

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

SOMMAIRE

Introduction

I – La séparation parentale : bien comprendre

- 1 - Les différentes formes d'unions
- 2 - Séparation ou divorce ?
- 3 - Les enjeux de toute séparation
- 4 - Comment choisir le meilleur mode de garde ?

II – Les changements liés au divorce

- 1 - Comment annoncer la séparation ?
- 2 - Quelles réactions chez l'enfant ?
- 3 - Elever son enfant ensemble tout en étant séparés ?
- 4 - Le témoignage de Marie, 36 ans
- 5 - Les abus parentaux

III – Et après ?

- 1 - La famille sous toutes ses formes
- 2 - La place du beau-parent
- 3 - La vie de famille recomposée

Conclusion

INTRODUCTION

Le terme « *amour* » regroupe non pas un seul mais bien un ensemble de sentiments tels que la joie, l'attrait, le désir, la tendresse ou encore l'attachement. C'est bien cet amour, quelle que soit sa forme, qui réunit deux personnes, les conduit à vivre ensemble et à fonder une famille. L'équilibre trouvé ainsi par les deux parents permet de créer les conditions nécessaires et favorables au bon développement de leur(s) enfant(s).

Cette harmonie familiale pourra être mise à mal dans de nombreuses situations : maladie, déménagement, perte de travail, accident, décès, etc. mais aussi mésentente parentale pouvant aller jusqu'à la séparation des deux membres du couple.

Quel que soit le terme employé - rupture, séparation, désunion, divorce - cet acte a des répercussions sur l'ensemble des membres de la famille en créant un changement, un déséquilibre. Les interrogations et prises de décisions qui en découlent sont nombreuses lors de ce passage douloureux et normalement transitoire : comment l'annoncer aux enfants ? Comment les soutenir et les aider ? Quel mode de garde favoriser ? Est-il possible de reconstruire une vie de famille malgré l'échec de la première relation ? Etc.

Même si le couple conjugal se sépare, le couple parental lui est lié à vie en raison de la présence des enfants. La séparation parentale engendre bien évidemment de grands bouleversements dans la vie d'un enfant mais il faut retenir qu'au quotidien, les disputes, conflits et tensions sont pires à surmonter pour l'enfant que la séparation en elle-même.

Continuer à élever et à éduquer son enfant avec son ex-compagnon tout en étant séparé constitue un réel défi pour chacun des parents. L'absence ou le manque de communication parentale est un obstacle de taille au bien-être de l'enfant : la solution réside dans la coparentalité.

Chaque parent devrait pouvoir demander de l'aide à ses proches et/ou à un professionnel afin de prendre du recul et de dénouer rapidement des situations qui paraissent insurmontables. Avoir des doutes, se poser des questions, prendre conscience de ses erreurs, se laisser du temps constituent des étapes essentielles dans la reconstruction d'une vie familiale, quelle qu'en soit la forme.



I - LA SÉPARATION PARENTALE : BIEN COMPRENDRE

- 1 - *Les différentes formes d'unions*
- 2 - *Séparation ou divorce ?*
- 3 - *Les enjeux de toute séparation*
- 4 - *Comment choisir le meilleur mode de garde ?*

1 - LES DIFFÉRENTES *formes d'unions*

Avant 1792, seul le mariage religieux était valable juridiquement. Depuis, le mariage civil a été instauré et il est devenu le seul valable aux yeux de la Loi. Dès 1804, date de création du Code Civil, le mariage constitue la finalité de la famille et seuls les enfants nés dans ce contexte sont reconnus.

Deux cent ans plus tard, le Pacte Civil de Solidarité (*PACS*) ainsi que le concubinage sont établis. Leur objectif premier était de reconnaître le statut juridique des couples de même sexe. Le succès de cette loi datée du 15 novembre 1999 a permis l'ouverture en 2013 du mariage aux couples du même sexe et leur a rendu possible de fait l'adoption conjointe ainsi que l'adoption de l'enfant du conjoint (*Loi du 17 mai 2013*), marquant un important tournant dans l'évolution de la famille.



Union libre

Union amoureuse librement engagée entre deux personnes, de même sexe ou de sexes opposés, sans reconnaissance civile ou religieuse.



Mariage

Acte par lequel les membres du couple hétéro ou homosexuel s'engagent dans une situation juridique (mariage civil) et/ou religieuse (mariage religieux) durable afin d'organiser leur vie commune et de préparer la création de leur famille.



Concubinage

Union de fait, définie par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, lesquelles vivent en couple.



PACS

Contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux.



2 - SÉPARATION *ou divorce* ?

Lorsque le couple ne s'entend plus, ses membres peuvent prendre la décision de se séparer et/ou de divorcer. Ce sont deux phénomènes très distincts. Il existe en effet **deux sortes de séparations** et **quatre formes de divorce** :

La séparation

De fait

Absence de vie commune avec décision conjointe des époux ou simple choix de l'un d'entre eux de quitter le domicile familial. Elle comporte trois éléments importants : matériel (*absence de cohabitation*), intentionnel (*demande volontaire d'un seul époux*) et temporel (*durée consécutive d'au moins deux ans*).

De corps

Situation juridique résultant d'un jugement prononcé par le Tribunal de Grande Instance, mettant fin à l'obligation de vie commune du couple.